

DES URBANISTES BIEN QUALIFIÉS !

L'Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU) a été créé pour faire connaître et reconnaître le métier d'urbaniste. Sandra Huppe, urbaniste et paysagiste au CAUE de l'Eure, est membre du conseil d'administration. Elle nous en présente les objectifs généraux et les chantiers actuels.

Qu'est-ce que l'OPQU ?

Sandra Huppe : L'OPQU a été créé en 1998 pour promouvoir les métiers de l'urbanisme à travers une qualification professionnelle et un travail de réseau à l'échelle internationale. La FNCAUE est membre fondateur de l'OPQU et une soixantaine d'urbanistes du réseau CAUE sont aujourd'hui qualifiés. Une dizaine d'urbanistes qualifiés siègent au conseil d'administration de l'office, comme moi depuis octobre 2016.

Pourquoi une telle structure ?

Cela fait longtemps que les urbanistes cherchent à être reconnus au même titre que les architectes ou, tout récemment, comme les paysagistes-concepteurs. Qu'ils soient urbanistes territoriaux, urbanistes libéraux, ou urbanistes en CAUE, ces professionnels manquent encore de visibilité et de reconnaissance publique, tant sur leur titre que dans leurs pratiques. L'OPQU est né de ce besoin, sous l'impulsion de plusieurs grands réseaux nationaux tels que la FNCAUE, la Fédération nationale des agences d'urbanisme, ou encore, la Société française des urbanistes, le Conseil français des urbanistes... en accord avec l'État et l'Association des maires de France.

Comment donner plus de visibilité aux urbanistes ?

L'OPQU est investi d'une mission de service public d'attribution de la qualification d'urbaniste. Il a pour principal objectif la qualification des professionnels. Cette qualification, proposée par une commission réunissant des professionnels ayant des modes d'exercice différents puis validée par le conseil d'administration, repose sur deux piliers : la formation et la pratique professionnelle.

Dès sa création, l'OPQU a souhaité aligner ses actions selon la charte européenne des urbanistes. Puis s'est engagé un travail sur les équivalences de diplômes



SANDRA HUPPE

Sandra Huppe est paysagiste et urbaniste au CAUE de l'Eure, diplômée d'ingénierie paysagiste à l'Institut national d'Horticulture et du Paysage d'Angers et master en urbanisme de l'université de Cardiff. Elle est vice-présidente de l'OPQU en charge des questions européennes et internationales. Elle assure le lien entre l'OPQU et le Conseil européen des urbanistes et les autres associations d'urbanistes étrangères. Elle travaille notamment à la reconnaissance et à l'équivalence des diplômes/qualifications entre pays.

avec les autres pays européens. Des échanges avec nos collègues québécois (pour une reconnaissance mutuelle) ont également été noués selon cette logique d'ouverture. Et aujourd'hui, les urbanistes qualifiés OPQU peuvent travailler au Québec ! En France, les urbanistes sont issus de cursus d'études divers (école d'ingénieur, université...) et les champs d'intervention des urbanistes sont très variés (planification, opérationnel...), ce qui ne facilite pas la compréhension de leur métier par le grand public en général et la maîtrise d'ouvrage en particulier. D'où l'idée de créer cette qualification plus lisible et compréhensible qui croise formation et pratique.

Comment se passe un processus de qualification ?

Pour un professionnel de l'urbanisme, la procédure de qualification par l'OPQU passe par la constitution d'un dossier où le candidat présente sa formation, son parcours professionnel et sa participation à trois travaux réalisés reflétant tant que possible la diversité de sa pratique. Il est auditionné par un jury de sélection constitué d'au moins trois urbanistes. Par la suite, le CA délibère sur l'attribution de la qualification selon l'avis de ce jury. La qualification présente différentes voies d'accès : aux bac+5 en urbanisme avec deux ans de pratique, aux bac+5 d'une profession de l'aménagement avec cinq années de pratique en urbanisme et aux diplômes autres que bac+5 avec dix ans de pratique en urbanisme. Je précise que si la qualification est attribuée pour cinq ans, elle est bien sûr renouvelable. Il suffit de constituer une note de demande de renouvellement à l'issue des cinq ans.

La qualification OPQU est-elle aussi une reconnaissance juridique ?

La qualification professionnelle de l'OPQU n'a pas de reconnaissance juridique, mais c'est ce qui a conduit l'OPQU à plancher sur une charte de déontologie des urbanistes qui a été approuvée en AG en juillet 2015. Il faut maintenant qu'elle soit officialisée et que les urbanistes se l'approprient. Auparavant, un référentiel métier avait été réalisé afin d'explicitier la diversité des compétences composant le métier d'urbaniste. Il répertorie les compétences « cœur de métier » (analyse et prospective territoriale, conception urbaine, productions d'opérations, gestion territoriale) et les compétences plus transversales comme la coordination et l'animation de projet territoriaux et urbains ou la production de savoirs. Toutes ces compétences entrent aujourd'hui dans la procédure d'attribution de la qualification. De même, un important chantier a été engagé par l'OPQU sur les modes d'exercice des urbanistes. Ce document est à apparaître très prochainement et servira d'ailleurs de base pour mieux communiquer.

Qu'est-ce qui t'a incitée à rejoindre les instances de l'OPQU ?

J'ai été qualifiée en 2015. J'ai une formation d'ingénierie paysagiste suivie d'un master en urbanisme de l'université de Cardiff au pays de Galles. Malgré l'obtention des 120 crédits ECTS reconnus par l'Europe validant mes années de master 1 et 2, il n'existait pas d'équivalence entre les diplômes britanniques en urbanisme et les diplômes français. Ceci m'a motivée à œuvrer pour la reconnaissance d'équivalence des diplômes et explique mon implication pour la promotion du métier au plan européen et international. Dès mon premier poste en bureau d'études, avant même d'intégrer le CAUE de l'Eure, j'ai très rapidement senti le besoin de rendre lisible le métier d'urbaniste auprès de la maîtrise d'ouvrage et du grand public. Je savais que la fédération y siège depuis l'origine et j'ai décidé de m'impliquer pleinement en présentant ma candidature au CA de l'OPQU... j'y ai été élue en 2016 à la faveur de son renouvellement. C'est beaucoup de travail, sur du temps bénévole, mais je sais que dans un contexte où les urbanistes sont appelés à être de plus en plus sollicités dans les projets d'aménagement, il est important d'apporter son expérience, son expertise et un peu de son temps dans cette belle aventure.

Propos recueillis par Y.H.

LES DATES DE QUALIFICATION EN 2017

PARIS : vendredi 10 mars
GRENOBLE : jeudi 16 et vendredi 17 mars
BORDEAUX : jeudi 18 et vendredi 19 mai
MONTPELLIER : jeudi 15 et vendredi 16 juin

→ opqu.org

